

Notre Force  c'est l'Amitié

Agir

LE JOURNAL

POUR MILITER



**Le journal
des militants**

Édito.....	3
Vie des structures	
L'année 2011 se termine	4 et 5
Révision d'activité	
Que deviennent nos jeunes ?	6
Dossier	
Itinéraire pour une nouvelle vie	7 à 10
Extraits de notre Règlement Intérieur transmis au Ministère de l'Intérieur pour approbation.....	11
Formation	
« Le mouvement doit former des militants et des foyers de militants ».....	12
Thèmes divers	
L'EPIDE : Un nouveau partenariat, une nouvelle mission !... 	13
Le National	
Le rôle des délégués.....	14
Écoute-moi	15

AGIR N°221 – 3^{ème} trimestre 2011 - 1 200 exemplaires

Directeur de publication : Félix Le Moan

Comité de rédaction : Christiane Cambot – Jacques Janusz – Malika Haddar – Alain Hamard – Jean-Paul Malgorn – Alain Marchais

Avec la participation de : Fabien Lefèvre - Pascal Morandi

Rédaction-administration : 8 impasse Dumur 92110 Clichy



01 47 39 40 80



01 47 30 45 37

Site internet : www.vielibre.org E-mail : vielibrenational@vielibre.org

Mise en page : Direct Graphic - 5 rue Hélène 75017 Paris

Imprimerie : Comelli - BP 389 - 91959 Courtaboeuf Cedex

Que les circonstances vous aient donné l'occasion de partir ou non, j'espère de tout cœur que cette brève période des vacances vous a permis de vous relaxer un peu, bien que certains d'entre nous soient restés malheureusement chez eux, faute de moyens.

► Pour celles et ceux qui ont eu la chance de partir, c'était la joie de l'évasion, du changement, de la découverte... Cela a été également, pour beaucoup d'entre nous, l'occasion de nous retrouver en famille afin de renouer les liens affectifs qui, bien souvent, se fragilisent par le manque de présence chez soi, notre vie de militant nous prenant beaucoup de temps.

Cette trêve ne nous a pas empêchés, grâce à nos équipes qui permettent un relais, de continuer à aller vers les malades qui nous ont sollicités et à assumer nos réunions ou permanences.

Ce numéro d'AGIR, nous l'avons voulu varié afin que ce soit aussi un point de départ pour le nouveau qui désire s'investir. Vos besoins sont toujours les bienvenus !

L'Assemblée Générale Nationale va arriver vite ; remettons-nous au travail en étudiant la brochure qui a été adressée à chaque structure afin de nous donner vos interventions qui seront lues et vos amendements à voter au cours de celle-ci.

Bonne lecture et bonne réflexion.

Bien amicalement.

Jacques Janusz

édito.

L'année 2011 se termine.

Il nous faut penser déjà à préparer nos assemblées générales de sections, comme la loi de 1901 l'exige.

► Cette assemblée générale est obligatoire. Elle doit avoir lieu chaque année avant la fin du mois de janvier, c'est l'assemblée statutaire comme elle est prévue à l'article 5 de notre règlement intérieur.

Nous n'allons pas reprendre en détail l'article 5 de notre règlement intérieur où tout est bien expliqué.

Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons voté, lors du Comité National du 18 juin 2011, une modification du nombre de membres actifs pour former un comité de section. Cette modification a été approuvée à 91% des votants. Actuellement, la modification est à l'approbation au Ministère de l'Intérieur. Nous attendons une réponse très prochainement. Un rappel de ces modifications dans leurs détails vous est rappelé en page 11 de cet Agir.

Vous n'êtes pas sans savoir non plus que nos délégations présentes à notre Assemblée Générale Nationale repartent dans leurs structures avec un certain nombre de documents nationaux. Certains vont servir de suite pour votre Assemblée Générale annuelle.

Avant toute chose, cette assemblée doit être accueillante et ouverte à tous.

PRÉPARATIFS AVANT L'ASSEMBLÉE

La rédaction du rapport moral est un exposé sur des faits qui nous ont interpellés durant l'année écoulée.

La rédaction du rapport d'activités reprend toutes nos activités effectuées durant l'année écoulée.

La rédaction du bilan financier de l'année écoulée établi par la trésorier ainsi que le budget prévisionnel de l'année à venir. Pour le bilan financier, servez-vous du questionnaire financier comme modèle. C'est plus simple et beaucoup plus clair pour tout le monde.

La rédaction des objectifs d'actions de l'année à venir.

Prendre le PV d'élections de l'année précédente et faire le point sur la composition du comité de section en place :

- Qui est sortant ?
- Qui démissionne ?
- Qui se représente ?
- Appel à candidature ?
- Faire de même pour les délégués départementaux.
- Voir les postulants aux divers postes à responsabilité du futur bureau de section.

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rédaction de cette convocation précisant :

- Le jour, l'heure et le lieu précis
- L'ordre du jour
- Un petit rappel que leur présence est indispensable
- Un pouvoir doit être joint en cas d'indisponibilité

Cette convocation doit être parvenue aux membres 15 jours avant l'assemblée générale. Pour éviter tout problème, l'expédier 3 semaines avant.

AVANT L'ASSEMBLÉE

1- Prendre le listing des adhérents de l'année écoulée et faire le point sur le renouvellement avec l'abonnement au journal Libres et le journal Agir. Vérifier que les coordonnées des adhérents sont encore d'actualités.

2- Prendre le listing des adhérents n'ayant pas renouvelé et se poser la question pourquoi ?
Soit une rechute, un déménagement, un décès ou une maladresse de notre part, etc.

3- Prendre le listing vierge pour les nouveaux adhérents et indiquer toutes les coordonnées.
Nécessaire avec le type de carte BG, AV, S.

4- Renouvellement des cotisations.

Tarif 2012 :

Avec abonnement au journal Libres	31,50 €
Sans abonnement au journal Libres	23,25 €
Assurance	0,52 € réglée par la section.

Remplir la planche de timbres avec nom et prénom et le type de carte et remettre le timbre à l'adhérent.

Remplir un reçu (pour les impôts) avec le montant payé. La cotisation pour le journal Libres ne rentre pas en ligne de compte. Ce reçu sert aussi aux dons effectués l'année écoulée.

PENDANT L'ASSEMBLÉE

Appel des adhérents (cartes roses et vertes) à jour de leur cotisation. Notifier les pouvoirs - 2 maximum par personne.

- 1- Mot d'accueil du responsable aux invités et personnalités.
- 2- Lire le rapport moral.
- 3- Lire le rapport d'activités de l'année écoulée.
- 4- Vote du rapport moral et du rapport d'activités.
- 5- Lire le rapport financier.
- 6- Vote du rapport financier.
- 7- Pause nécessaire.
- 8- Élection des membres du comité de section par les cartes roses et vertes - 2 pouvoirs maximum par personne.
- 9- Élection des membres du bureau. Seuls les membres élus au comité de section votent.
- 10- Élection des délégués départementaux.

(9 et 10 : Certaines structures préfèrent faire l'élection du bureau après l'AG ou un autre jour. Il y a également éventuellement les remises de cartes et les témoignages.)

- 11- Objectif d'action pour l'année à venir.
- 12- Lecture de la motion finale de la dernière Assemblée Générale Nationale.
- 13- Questions diverses.
- 14- Rédaction du procès-verbal d'élections.

APRÈS L'ASSEMBLÉE

- 1- Envoyer le procès-verbal d'élections à votre Délégué National s'il existe, sinon au Siège National.
- 2- Donner à chaque membre du comité de section une photocopie de l'attestation d'assurance.
- 3- Rédiger le questionnaire financier en vue du contrôle des comptes prévu au mois de février.

Alain Marchais

MOUVEMENT VIE LIBRE

POUVOIR



Je soussigné,

Nom : Prénom :

Demeurant à :

Membre actif ou sympathisant de la section de :
donne pouvoir à M. (Délégué à l'Assemblée générale) pour voter
en mes lieu et place sur les points à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire.

Fait à le

Écrire à la main : «Bon pour pouvoir».

Signature :

Que deviennent nos jeunes ?

Où sont-ils ? Que font-ils ?

Comment les redynamiser ?

Par la création d'un groupe jeunes par exemple ?

Vous vous dites que le projet de Vie Libre doit être partagé avec les jeunes. Vous voilà tous mûrs dans la réflexion pour penser à monter un groupe jeunes, mais comment faire ?

► Il n'existe pas de formule miracle et universelle. Les premiers appuis qu'on puisse avoir sont les enfants des buveurs guéris de la section. Attention, il s'agit de jeunes autrement dit entre 15 et 25 ans. Démarrer un groupe avec un enfant de 11/12 ans c'est une autre démarche, le danger serait de vouloir mélanger des enfants et des jeunes adultes de 20 ans.

SI TU N'AS QU'UN JEUNE..., RÉUNIS-LE.

En effet, les jeunes vivent au milieu d'autres jeunes (dans leur école, dans leur entreprise, dans leur quartier) qu'ils pourront inviter pour se réunir et décider de ce qu'ils feront au sein du groupe.

C'est là notre premier « travail » d'adulte ; rencontrer le jeune, discuter avec lui, l'aider à dresser la liste de ses copains et copines à qui il pourrait tenter de proposer quelque chose.

Il peut être très bien, mais relativement difficile de mobiliser un jeune « *en voie de guérison* ». Un peu de patience.

LES PREMIÈRES RÉUNIONS

Les jeunes sont listés, invités, un local a été trouvé, réservé, nous avons pensé à la convivialité (gâteaux, jus de fruits, etc.) ; ils sont prêts pour les premières rencontres. La réunion peut tout à fait se tenir chez l'un des jeunes.

À partir de 3 - 4 membres, les jeunes se dotent d'objectifs généreux : accueil d'enfants de malades, prévention en milieu scolaire ou autre.

CE QUI EST IMPORTANT :

- Que les objectifs viennent des jeunes eux-mêmes.
- Qu'ils correspondent à leurs envies.

Ensuite, si l'on veut que les choses durent, il faut faire chez les jeunes, comme chez les adultes, la même démarche : élire un responsable.

LE TRAVAIL DE CELUI- CI CONSISTERA À :

- Inviter, réinviter, les membres du groupe jeunes.
- Les aider à aller plus loin dans le projet.
- Leur faire dire en quoi ce projet les satisfait ou les décourage.
- Les aider à se regonfler quand ils sont face à des difficultés.

Pour cela, le jeune doit être guidé, conseillé, formé, cela peut être votre travail.

Pour tous renseignements s'adresser au Secrétariat National

Alain Marchais

Itinéraire pour une nouvelle vie

Nous avons été un jour à la croisée des chemins, celui de l'alcoolisme ou celui qui nous offrait la possibilité de vivre en bonne santé. Finalement, le chemin de l'alcoolisme nous a amenés à la déchéance sociale, professionnelle et humaine.

► Il a fallu, alors, nous poser des questions sur notre vie, celle dans laquelle la souffrance nous avait envahis et qui avait créé chez nous un sentiment de honte, de détresse, de solitude, sans qu'il nous vienne à l'esprit de solutions à tous ces problèmes.

La possibilité de pouvoir parler de notre souffrance semblait impossible, notre entourage ne comprenait pas. Le jugement créait un sentiment d'écrasement de notre personne, il fallait pourtant trouver des gens susceptibles de nous écouter.

Et, sur notre chemin, il y a eu Vie Libre. Nous y avons trouvé des personnes attentionnées qui nous ont accueillis avec un sourire, une écoute, et surtout de l'amitié, cette amitié qui nous avait fuit pendant des années.

Grâce à Vie Libre, nous avons participé aux réunions avec des anciens malades, des conjoints(es), des abstinents(e)s volontaires qui, par leur écoute, nous ont permis de comprendre que devenir abstinent était possible, mais que la façon de le devenir était propre à chacun de nous.

Les militants nous ont aidés à aller vers des soins, pour certains en cure ambulatoire, pour d'autres en cure hospitalière et, pendant les soins, ils ont gardé le contact avec nous : c'est cela l'amitié.

Mais les soins ne sont qu'une étape dans un parcours vers l'abstinence ; il nous a fallu réapprendre à vivre sans alcool. Là, nous étions face à une réalité de la vie que nous avions oubliée : le retour en famille, le milieu professionnel, les

relations avec l'entourage, tout cela n'était pas simple. Notre participation aux réunions, les conseils des militants, nous ont permis de pouvoir faire face à cette réalité.

Les militants du Mouvement forment une grande famille, où chacun peut trouver sa place en aidant les autres à devenir, comme nous, abstinents heureux de vivre une nouvelle vie. Mais, être à Vie Libre, c'est aussi avoir la possibilité, dans un parcours personnel, de grandir en s'investissant, en se formant, afin de transmettre aux autres nos connaissances acquises grâce à l'abstinence dans laquelle chacun a trouvé le bien-être.

S'investir dans le Mouvement c'est découvrir en nous d'autres capacités, celles de se dépasser, de prendre des responsabilités. Cela se nomme alors la Promotion ou la guérison par l'action.

Il est important que les anciens du Mouvement retransmettent les véritables dimensions du Mouvement ainsi que ses valeurs.

Accompagner les premiers pas d'un militant, c'est apprendre à le laisser prendre des initiatives, à faire ses propres expériences ; c'est dans le dialogue et l'échange en section que le nouveau militant pourra puiser les éléments qui lui permettront d'être en phase avec les buts du Mouvement.

Ne cherchons pas à formater les jeunes militants avec notre façon de penser !

Alain Hamard

Itinéraire pour une nouvelle vie

1 - Dans l'alcool :

Le premier contact avec le malade est important et primordial, ce sont deux voix dans le lointain qui tentent de communiquer sans se connaître. L'une est celle d'une personne en demande parfois dans le désarroi le plus total et il n'est pas question de la décevoir.

Le malade attend une oreille bienveillante, chaque individu est unique, il faut rester humble, accompagner, mais ne pas décider pour lui, il est important dans la mesure du possible de voir le malade dans son contexte familial, professionnel et social.

Pour certains malades, le milieu familial n'existe plus, il a été détruit par la maladie alcoolique, pour d'autres, il n'a jamais existé ; ils n'ont pas pu créer un foyer, ce sont des malades « isolés »

Il est important de pouvoir associer la famille (conjoint (e) enfants) à notre action, la compré-

hension parfois n'existe plus ou n'existe pas entre les membres de la famille. L'entourage du malade a des difficultés à comprendre le comportement de celui-ci lorsqu'il est alcoolisé.

Le malade, lui, se sent persécuté par l'entourage, l'entourage se sent dupé par le malade qui fuit sans arrêt, accumule les problèmes, nie sa maladie, ou fait des promesses qu'il ne peut pas tenir du fait du manque.

Au bout de quelques années, l'entourage s'il n'est pas devenu lui-même malade, n'aura qu'une possibilité de survie : la fuite.

Notre rôle, notre devoir, consistent en priorité à l'accompagnement amical et chaleureux du malade, sans pour autant entrer dans sa vie privée ; libre au malade en souffrance de parler de lui-même à qui il veut et s'il le désire.

2 - Équipe de base :

C'est à partir de l'équipe de base que démarre l'amitié. L'amitié est indispensable à la bonne marche de l'équipe ; c'est grâce à cette amitié que nous pouvons mener à bien notre action auprès des buveurs à guérir. Quand le malade comprend que l'amitié est à son service gratuitement et dans le seul but

de l'aider à découvrir avec nous les valeurs de l'abstinence, il a déjà fait un grand pas vers la guérison.

La plus importante démarche réside dans la mise en confiance, ouvrir les portes du cœur, un souffle d'amour redonne la respiration.

3 - L'accueil :

Il suffit de peu de choses : une main sur l'épaule, un sourire, un compliment à une petite compétence, l'accueil demeure essentiel, il faut y associer le cœur et l'intelligence afin de pouvoir écouter attentivement celui ou celle qui a besoin de parler et recevoir de l'amitié. Cet accueil doit être considéré comme un espace de confiance où le malade s'exprime sans crainte et lui donner la possibilité d'être lui-même.

Si les buveuses et buveurs guéris peuvent afficher leur fierté dans la réussite de leur guérison, attention cependant à ne pas développer un triomphalisme écrasant. Restons humbles !

Accueillir signifie : accepter et agréer. Le véritable accueil est l'ouverture au don que fait l'autre sans réticence de part et d'autre.

Bien accueillir c'est donner à celui qui vient la



possibilité d'être lui-même, permettre à l'autre de se comporter d'égal à égal. Se remettre mutuellement au même niveau.

Pendant les premières rencontres en équipes de base, en groupes de paroles, nous avons fait tomber une partie des obstacles à la guérison, le mouvement a joué un premier et grand rôle sur le

plan sociologique et psychologique.

Trop souvent, nous avons un seul objectif de faire de la personne une simple abstinente « *en gros de l'envoyer en cure* ».

Qui sommes-nous pour vouloir, chez les autres, l'abstinence et la guérison que nous avons choisies ?

4 – Les Soins :

L'objectif d'un sevrage de l'alcool est l'entrée dans un processus d'abstinence complet et durable de l'alcool. Moment de rupture, il favorise la prise de conscience de la dépendance à l'égard de l'alcool, prélude à la reconquête de l'autonomie et à la mise en œuvre d'un nouveau projet de vie.

Le sevrage ambulatoire : il permet la poursuite de l'activité professionnelle et le maintien des relations familiales et sociales.

Le sevrage hospitalier : il permet une sur-

veillance continue, il est nécessaire en cas de pathologie médicale associée. L'accompagnement alcoolique individuel, médical et psychologique permet de favoriser un travail de réflexion.

Ce travail peut s'appuyer sur des moyens médicamenteux,

- l'accompagnement alcoolique en groupe : thérapie de groupe,
- les activités de méditation corporelles : relaxation, activités sportives,
- le travail avec la famille,
- la collaboration avec les groupes d'entraide.

Itinéraire pour une nouvelle vie

Les mouvements d'anciens buveurs doivent être impliqués dans la préparation du sevrage et doivent continuer à l'être pendant le temps de ce sevrage.

Visites aux malades pendant la cure :

Sensible aux démarches que nous faisons envers

lui en lui rendant visite, en allant le chercher à sa sortie, le malade recevra et acceptera notre amitié.

Il découvrira cette amitié collective et puisque nous lui parlerons de Vie Libre, il découvrira que nous sommes et il percevra l'appel à nous rejoindre à son tour.

5) L'après-sevrage de l'alcool :

Le malade ne boit plus, les militants ont un sentiment de satisfaction, mais pas de « *mission accomplie* » car c'est « ***maintenant que tout commence !*** ».

L'abstinence de l'alcool ne peut en soi constituer un objectif dans l'accompagnement du malade alcoolique, mais plutôt un moyen reconnu et efficace de retrouver une qualité de vie meilleure.

Certaines personnes ont besoin de relire leur passé, il en existe trois modèles :

a) « *j'ai gâché ma vie en faisant ça* » : jugement sur les conséquences,

B) « *je suis un salaud d'avoir fait ça !* » : jugement porté sur ses intentions,

c) « *les autres sont des salauds de m'avoir rendu comme ça* » : procès d'intention.

A - JUGEMENT SUR LES CONSÉQUENCES :

C'est une expérience douloureuse, qui est souvent l'occasion de grandir, qui peut faire dire :

« *aujourd'hui, je suis capable de traverser les épreuves de la vie* » « *Je découvre que j'ai le pouvoir de recréer ma vie !* ».

B - JUGEMENT D'INTENTION :

Avant d'être dépendantes, les personnes ne buvaient pas dans le but de le devenir, ni d'être licenciées, ni de divorcer.

L'alcool agit sur le comportement (violent, dégradant), mais ce n'est pas le signe que

la personne est mauvaise, il est plutôt signe que l'emprise de l'alcool se fait de plus en plus forte, d'où la question : « *en quoi suis-je innocent ?* »

C - PROCÈS D'INTENTION :

Quelqu'un qui m'a incité à boire ne voulait pas forcément faire de moi un malade alcoolique.

Une épouse qui m'a quitté voulait simplement faire sa vie différemment et non pas me plonger dans le désespoir.

« *Il est important de rechercher le meilleur des intentions de l'autre* ».

Il ne s'agit pas de valoriser l'alcoolisation, de toute façon, il est toujours dommageable de continuer à boire ou de rechuter.

Attention ! C'est la culpabilité qui incite à la récidive, elle incite aussi à croire qu'on mérite une punition

La pire des punitions « *n'est-elle pas de redevenir alcoolique* ».

Pascal Morandi

Extraits de notre Règlement Intérieur transmis au Ministère de l'Intérieur pour approbation.

ARTICLE 5

Le comité de section doit être composé d'un nombre minimum de 9 membres actifs et d'un maximum de 18 :

- 9 max. de 12 à 20 membres actifs,
- 12 max. de 21 à 30 membres actifs,
- 15 max. de 31 à 50 membres actifs,
- 18 max. plus de 50 membres actifs.

Paragraphe à remplacer par : Le comité de section doit être composé d'un nombre minimum de 6 membres actifs et d'un maximum de 18 :

6 membres minimum et 9 max. de 9 à 17 membres actifs,
12 membres maximum de 18 à 25 membres actifs,
15 membres maximum de 26 à 40 membres actifs,
18 membres maximum plus de 40 membres actifs.

Cette modification est réalisée dans un souci de maintenir l'implantation du plus grand nombre de sections sur l'ensemble du territoire. Dans la mesure où le nombre de leurs adhérents baisse, elles ne seraient plus en mesure de satisfaire aux exigences de ce paragraphe bien que l'action sur le terrain soit poursuivie.

Dans les départements comptant moins de 800 adhérents la section est représentée au Comité Départemental :

- jusqu'à 20 membres actifs, par deux délégués et un suppléant nominativement élu, qui a les mêmes droits et les mêmes devoirs que le titulaire en l'absence de celui-ci, y compris le droit de vote,
- de 21 à 40 membres : 3 délégués titulaires et 2 suppléants,
- de 41 à 60 membres : 4 délégués titulaires et 3 suppléants,
- de 61 à 110 membres : 5 délégués titulaires et 3 suppléants,
- et ensuite par un délégué supplémentaire par tranche de 50 membres actifs.

Paragraphe à modifier : Dans les départements comptant moins de 600 membres actifs la section est représentée au Comité Départemental :

- jusqu'à 9 membres actifs, par un délégué et un suppléant nominativement élu, qui a les mêmes droits et les mêmes devoirs que le titulaire en l'absence de celui-ci, y compris le droit de vote,
- de 10 à 18 membres actifs : 2 délégués titulaires et 2 suppléants,
- de 19 à 30 membres actifs : 3 délégués titulaires et 3 suppléants,
- de 31 à 45 membres actifs : 4 délégués titulaires et 4 suppléants,
- de 46 à 100 membres actifs : 5 délégués titulaires et 5 suppléants,
- et ensuite par un délégué supplémentaire par tranche de 50 membres actifs jusqu'à 600 membres actifs.

Compte tenu de la modification de l'article 5 2^e paragraphe, il fallait réajuster ce paragraphe. De plus, cela permettra d'avoir ou de garder un plus grand nombre de délégués

Dans les départements comptant plus de 800 membres actifs :

Paragraphe à modifier : Dans les départements comptant plus de 600 membres actifs :

Réajustement dicté par la modification précédente

CHAPITRE III : LES DÉPARTEMENTS - ARTICLE 9

- jusqu'à 100 membres actifs = 2 délégués et 2 suppléants
- plus 1 délégué supplémentaire et 1 suppléant de 101 à 500 membres actifs

- plus un délégué supplémentaire et 1 suppléant au-dessus de 500 membres actifs.

Paragraphe à modifier :

- jusqu'à 75 membres actifs = 2 délégués et 2 suppléants
- plus 1 délégué supplémentaire et 1 suppléant de 76 à 400 membres actifs
- plus un délégué supplémentaire et 1 suppléant au-dessus de 400 membres actifs.

Cette modification est réalisée dans le but d'avoir ou de garder un plus grand nombre de délégués et ainsi de maintenir une réelle représentativité à tous les échelons de notre mouvement.

CHAPITRE IV : LES RÉGIONS - ARTICLE 13 - ÉLECTIONS DES DELEGUES DES REGIONS AU COMITÉ NATIONAL

Le nombre de délégués (ées) est fixé à :

- un (e) délégué (e) pour les régions possédant au moins trois sections reconnues dans deux départements différents et de moins de 800 membres actifs,
- deux (e) délégué (ées) pour les régions de plus de 800 membres actifs.

Paragraphe à modifier : Le nombre de délégués (ées) est fixé à :

- un (e) délégué (e) pour les régions possédant au moins trois sections reconnues dans deux départements différents et de moins de 600 membres actifs,
- deux délégués (ées) pour les régions de plus de 600 membres actifs.

Cette modification est réalisée avec le même souci de garder un plus grand nombre de délégués et ainsi de maintenir une réelle représentativité à tous les échelons de notre mouvement, comme pour les modifications précédentes.

CHAPITRE VI : DISPOSITIONS GÉNÉRALES - ARTICLE 26

Textes revus et corrigés par le Conseil d'Administration des 10 et 11 juin 2004 et du 22 juin 2007.

Paragraphe à modifier : Textes revus et corrigés par le Conseil d'Administration du 11 mars 2011.

Le présent Règlement intérieur a été adopté par les Assemblées Générales extraordinaires des 27 novembre 2004 et 24 novembre 2007, en l'application de l'article 23 des Statuts.

Paragraphe à modifier : Le présent Règlement Intérieur a été adopté par l'Assemblée Générale extraordinaire du 18 juin 2011, en l'application de l'article 23 des statuts.

Approuvé le 25 septembre 2008 par le Ministère de l'Intérieur

Paragraphe à modifier :

Approuvé le par le Ministère de l'Intérieur

Le Président National
René DELAHAYE

Paragraphe à modifier :
Le Président National
Félix LE MOAN

Le Secrétaire Général
Félix LE MOAN
Paragraphe à modifier :
Le Secrétaire Général
Robert LEBRETON

Alain Marchais

« Le mouvement doit former des militants et des foyers de militants » (extrait de la charte)

► Lorsque le calendrier des stages paraît, les nouveaux militants, qui veulent s'investir, sont informés par leurs responsables. Il s'agit alors de trouver le créneau le mieux adapté concernant les dates, ensuite il y a bien sûr le financement à assurer et une fois l'inscription effectuée au siège national, le militant est en attente de sa convocation. Même si sa motivation est grande, il se pose souvent cette question « *vais-je y arriver ?* ».

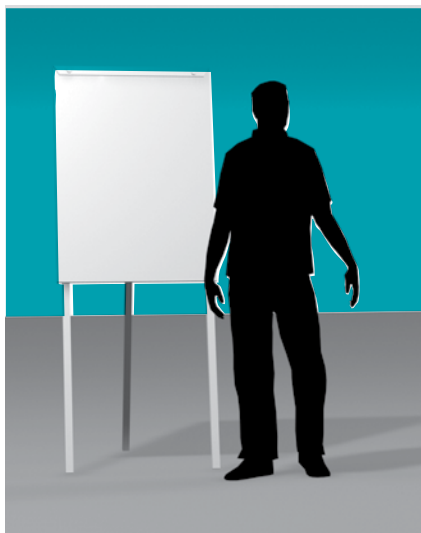
Nous avons voulu vous détailler ci-dessous le déroulement d'un stage afin de vous rassurer et montrer que chacun de vous peut effectuer une formation.

UN STAGE... POUR Y FAIRE QUOI ?

C'est d'abord un moment de rencontres et de relations conviviales qui permettent au militant de sortir de sa réalité quotidienne. Lors des échanges, le mot d'ordre est l'écoute et le respect, on apprend à relativiser et comprendre les moments de souffrance du malade. Les militants analysent sereinement les conflits et apprennent à les gérer. Lorsque chacun explique comment il agit dans sa section ; tous écoutent et prennent des idées, ainsi on se sent moins isolés.

Les connaissances du Mouvement sont approfondies : l'organigramme, l'historique, le règlement intérieur, le statut, la charte, le conseil d'administration, le siège national sont présentés. Les outils mis par le Mouvement à notre disposition représentent la partie théorique, mais il n'y a pas de tests.

Savoir présenter Vie Libre, que ce soit à des médecins, à des malades, à des jeunes, voire à des élus, est une chose que tous veulent acquérir vite et tout est mis en œuvre pour y arriver.



L'ACQUISITION ET LA MISE EN PLACE DES CONNAISSANCES

Les stagiaires ont rapidement un autre regard sur les responsabilités et se sentent prêts à s'investir, les jeux de rôle ne sont pas une corvée, car il y a beaucoup de respect et d'écoute, on met en place des actions sur les mots, chacun voit la différence entre une réunion de section, une réunion de comité de section et une permanence.

Pour s'améliorer, il est important de s'ouvrir aux autres. Si l'expérience du groupe est profitable, il faut savoir accepter de se poser des questions sur sa manière d'agir, être plus à l'écoute de soi et des autres. À ce moment-là, les jeux de rôle ont une grande importance et ils sont effectués avec bonne humeur et grand respect de l'autre. En ce qui concerne le travail sur soi, des tests de personnalité permettent de confirmer ses qualités et ses défauts, voire se trouver des talents cachés.

L'ENRICHISSEMENT DU GROUPE

S'ouvrir aux autres, écouter, garder vue la dimension collective qui nous met tous au même niveau et dans une optique sociale propre à un mouvement d'éducation populaire.

Le dernier jour, les acquis de la semaine sont mis en application et entendre le Président dire « *je suis ému, je revis mes premières réunions* » est un encouragement pour tous. Chacun veut aller loin devant pour Vie Libre. Tout le monde a vécu des temps de réflexion, d'analyses critiques et de créativité, tous ont compris que tout ce qu'ils ont acquis n'a été fait que dans un seul intérêt, celui du malade ! Les animateurs sont à l'écoute de chaque participant et rassurent afin de maintenir l'envie d'avancer.

PAROLES DE STAGIAIRES

- *J'ai appris à avoir confiance,*
- *J'ai acquis des compétences dans la connaissance d'un groupe,*
- *Cela m'a aidé dans la prise de parole,*
- *Ce stage m'a été nécessaire et indispensable,*
- *Prise de parole plus aisée, pour aborder les malades, les entreprises, les écoles, le sujet a été particulièrement bien développé,*
- *Je n'aurai plus la même relation avec mon responsable de section,*
- *Je me situe mieux dans le Mouvement,*
- *Je communiquerai mieux, j'aurai une meilleure approche du malade.*

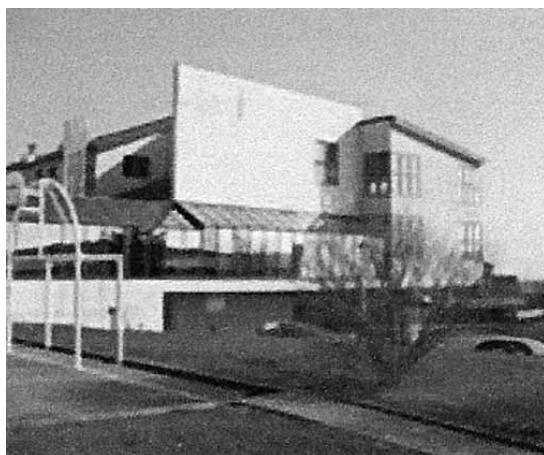
Pour terminer, je dirai simplement aux responsables de section d'encourager les militants à venir, aux nouveaux buveurs guéris, de ne pas hésiter à se joindre à nous et lorsqu'à la fin d'un stage on entend « *à l'année prochaine* » on ne peut que se réjouir et se dire que cette semaine passée ensemble a vraiment été riche.

Tout s'est passé si vite. Dans la joie et la bonne humeur. Les « *au revoir* » étaient empreints d'émotion très perceptible.

Jean Paul Malgorn

L'EPIDE : Un nouveau partenariat, une nouvelle mission !

Quelques mois après la mise en place d'une permanence « Vie Libre » dans une structure compiégnoise accueillant des sans-abris, le « pourquoi pas » (voir Agir n° 219), notre section entame, à la rentrée, un nouveau partenariat avec l'EPIDE.



PRÉSENTATION DE L'EPIDE (ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'INSERTION DE LA DÉFENSE)

Placé sous la triple tutelle des ministères chargés de la Défense, de l'Emploi et de la Ville, l'EPIDE dispose actuellement de 20 centres en France. L'EPIDE a pour mission d'assurer l'insertion sociale et professionnelle de jeunes en difficultés scolaires, sans qualification professionnelle ni emploi, en risque de marginalisation et volontaires au terme d'un projet éducatif global, la formation dispensée contribuant à une insertion durable.

UN PARTENARIAT

Le centre qui nous concerne est celui de Margny-lès-Compiègne. Il accueille et héberge environ 150 volontaires à l'insertion (VI) âgés de 18 à 25 ans, leur parcours durant de 8 mois à 2 ans. Ils sont répartis dans des sections de 25 à 30 VI.

L'idée d'un partenariat VIE LIBRE/EPIDE a été envisagée il y a environ un an déjà et, lors d'un récent forum auquel participait Vie Libre Noyon, Catherine Thomas, infirmière de l'EPIDE, confrontée à des problèmes d'addictions chez les jeunes VI, alcool et cannabis essentiellement, a repris contact avec notre association fin juin. Jacques, responsable de la section,

et moi-même avons rencontré le Directeur de l'EPIDE afin de mettre en place une convention de partenariat.

LA MISE EN PLACE D'UN DIALOGUE AVEC LES JEUNES.

Quand on connaît les difficultés de pouvoir nous adresser directement aux jeunes (accès dans les lycées par exemple), la volonté des Responsables de l'EPIDE et leur souhait d'un partenariat avec une association telle que la nôtre est une véritable opportunité de remplir l'une de nos missions, la prévention par l'information.

Des réunions d'information d'environ 1 heure 30 (d'un caractère obligatoire pour les VI) vont donc débuter dès le début de septembre. 20 à 25 jeunes y participeront chaque jeudi. À la suite de ces réunions, nous mettrons également un point d'écoute (volontariat des participants) et éventuellement des entretiens plus personnalisés. Patricia (VL Noyon) m'accompagnera dans cette nouvelle démarche, les VI (40% de filles) auront ainsi le choix de leur interlocutrice ou interlocuteur.

Nous disposerons d'une grande salle de cours pour les réunions, équipée d'un grand écran plat, d'un vidéoprojecteur et d'un autre bureau pour la deuxième partie de nos interventions.

Une première réunion de préparation a eu lieu ce jeudi et nous avons pu visionner des clips et des vidéos (de Vie Libre notamment) qui nous serviront de base à des réunions que nous souhaitons interactives, dans un esprit de dialogue et de discussion. Nous avons également rencontré Mme RHEIN, chef du service « addictions » de l'hôpital de Compiègne ainsi que le psychologue dudit service. Nous bénéficions ainsi de leur vif intérêt porté à ce projet et du relais qu'ils pourront nous apporter dans le cadre d'éventuelles demandes ou besoins de soins.

Fabien Lefèvre

Le rôle des délégués élus par leurs structures pour la prochaine Assemblée Générale Nationale

Lors de notre 58^{ème} assemblée générale nationale qui aura lieu les 26 et 27 Novembre 2011 au Centre Omnisports de VICHY dans l'Allier, de nouveaux délégués venant de toute la France seront appelés à représenter leurs départements ou sections isolées.

► Ces délégués qui sont-ils ? Ce sont des militants, élus, soit par les comités de sections isolées ou soit par les comités départementaux, à raison d'un délégué par section isolée et trois maximum par Comité départemental. L'élection des délégués ne doit pas tenir compte seulement de l'ancienneté dans le Mouvement, mais plus encore des notions de responsabilités. N'oublions pas qu'être délégué à l'Assemblée générale nationale fait partie de la formation et de la promotion des militants.

Le délégué(e) élu par la base est le représentant de celle-ci. Il ne doit pas agir en son nom personnel, mais, au contraire, il doit être porté d'une responsabilité collective. Il est bien entendu que c'est l'avis de la Structure qu'il doit défendre, et non le sien, lors des votes et débats.

Pour préparer l'assemblée nationale, des brochures sont envoyées durant la période des vacances à chaque section.

Cette brochure est rédigée, afin qu'elle soit bien l'émanation de toute l'action du Mouvement, à partir des renseignements que toutes les structures nous envoient au début de l'année concernant ses activités et ses actions. C'est le bulletin de santé du Mouvement pour l'année écoulée.

À noter qu'elle est mise en ligne sur le site Internet.

Outre l'ordre du jour de l'assemblée nationale, on trouve donc : Le Rapport d'activités annuel (actions et bilan financier) – Les rapports des différentes commissions nationales tenues tout au long de l'année – Le rapport d'orientation pour l'année à venir – Le budget prévisionnel.

Les différents chapitres composant la brochure ne sont que des propositions, il est donc nécessaire de bien les analyser.

Les Comités départementaux et les sections isolées se réunissent en général après les vacances pour mettre au point :

- les différentes interventions sur un sujet (si possible un seul par question ou réflexion),
- les propositions d'amendements (modifications proposées à des textes soumis).

Les amendements que vous souhaiterez soumettre au vote de cette assemblée générale devront faire l'objet d'amendements distincts, soit : un amendement = une proposition à voter.

Ceux-ci devront parvenir au secrétariat avant une date limite fixée au 07 octobre 2011.

Bref, les délégués élus pour cette Assemblée générale, devront au cours de celle-ci :

- Exprimer, par des interventions écrites préparées, les réflexions de leur structure sur le contenu du rapport d'activités, du rapport financier, des objectifs d'action, et peut-être présenter des amendements et aussi voter chacun des rapports.
- Élire les membres du Conseil d'Administration
- Noter les résultats des votes des décisions et les principaux points de discussion.

Il va sans dire que le compte-rendu que les délégués feront, au retour, à leur structure, sera important pour l'avancée du Mouvement. D'où l'importance de prendre un maximum de notes !

En conclusion, une bonne discussion sur la brochure à la base, une délégation avertie et ensuite une diffusion, puis l'application des décisions prises, permettront à notre Mouvement d'aller toujours plus en avant dans un travail collectif basé sur l'échange et surtout l'amitié réciproque.

Christiane Cambot

ÉCOUTE-MOI

*Écoute-moi, s'il te plaît, j'ai besoin de parler
Accorde-moi seulement quelques instants
Accepte ce que je vis, ce que je sens,
Sans réticence, sans jugement.*

*Écoute-moi, s'il te plaît, j'ai besoin de parler
Ne me bombarde pas de conseils et d'idées
Ne te crois pas obligé de régler mes difficultés
Manquerais-tu de confiance en mes capacités ?*

*Écoute-moi, s'il te plaît, j'ai besoin de parler
N'essaie pas de me distraire ou de m'amuser
Je croirais que tu ne comprends pas
L'importance de ce que je vis en moi*

*Écoute-moi, s'il te plaît, j'ai besoin de parler
Surtout, ne me juge pas, ne me blâme pas
Voudrais-tu que ta moralité
Me fasse crouler de culpabilité ?*

*Écoute-moi, s'il te plaît, j'ai besoin de parler
Ne te crois pas non plus obligé d'approuver
Si j'ai besoin de me raconter
C'est simplement pour être libéré*

*Écoute-moi, s'il te plaît, j'ai besoin de parler
N'interprète pas et n'essaie pas d'analyser
Je me sentirais incompris et manipulé
Et je ne pourrais plus rien te communiquer*

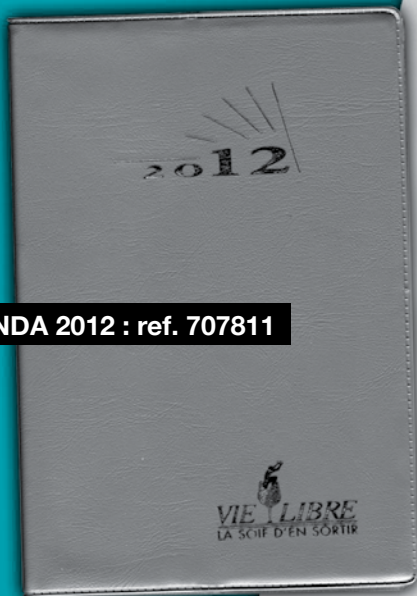
*Écoute-moi, s'il te plaît, j'ai besoin de parler
Ne m'interromps pas pour me questionner
N'essaie pas de forcer mon domaine caché
Je sais jusqu'où je peux et veux aller*

*Écoute-moi, s'il te plaît, j'ai besoin de parler
Respecte les silences qui me font cheminer
Garde-toi bien de les briser
C'est par eux bien souvent que je suis éclairé*

*Alors maintenant que tu m'as bien écouté
Je t'en prie, tu peux parler
Avec tendresse et disponibilité
À mon tour, je t'écouterai*

Jacques Salomé

AGENDA 2012 : ref. 707811



CALENDRIERS PHOTO : ref. 707912



CALENDRIER BANCAIRE : ref. 707911



STOP IDEES RECUES : ref. 707303



JEU DE DOPES JEU DE DUPES : ref. 707302



PERMIS DE VIVRE : ref. 707304

